

Conseil de sécurité

Distr. générale
6 avril 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 31 Mars 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2515 (2020) du Conseil de sécurité, au titre de la question « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée ». La résolution a été adoptée le 31 mars 2020, conformément à la procédure de vote décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253). La procédure a été approuvée compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Conformément à cette procédure, je vous fais tenir ci-joint une copie des documents suivants :

- Ma lettre datée du 27 mars 2020, adressée aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité, mettant aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/2020/216 (voir annexe I et sa pièce jointe) ;
- Les lettres reçues des membres du Conseil de sécurité, indiquant la position de leur pays sur le projet de résolution (voir annexes II à XVI).

La présente lettre, et ses annexes, sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) **Zhang** Jun

20-08846(F) 210420 220420







Annexe I

Lettre datée du 27 mars 2020, adressée aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

Conformément à l'accord et à la procédure dont sont convenus les membres du Conseil de sécurité compte tenu des circonstances exceptionnelles actuelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et comme décrit dans ma lettre datée du 27 mars 2020, j'appelle votre attention sur la question suivante.

Après consultations, les membres du Conseil sont parvenus à un consensus sur le projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique, portant sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) (S/2020/216). Le projet de résolution est présenté sous la forme d'un tirage en bleu (voir pièce jointe).

Avec l'accord des membres du Conseil et en ma qualité de Président du Conseil, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Je vous serais obligé de bien vouloir indiquer votre vote (pour, contre ou abstention) sur le projet de résolution et, le cas échéant, votre explication de vote en envoyant par voie électronique, dans un délai de vingt-quatre heures non prorogeable, une lettre signée du (de la) Représentant(e) permanent(e) ou du (de la) Chargé(e) d'affaires par intérim à la Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité (egian@un.org). La procédure suivra ensuite son cours selon les modalités agréées.

Le Président du Conseil de sécurité
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
(*Signé*) **Zhang** Jun

Pièce jointe

Nations Unies S/2020/216



Conseil de sécurité

Provisoire
19 mars 2020
Français
Original : anglais

États-Unis d'Amérique : projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions antérieures sur la question, notamment les résolutions 825 (1993), 1540 (2004), 1695 (2006), 1718 (2006), 1874 (2009), 1887 (2009), 1928 (2010), 1985 (2011), 2050 (2012), 2087 (2013), 2094 (2013), 2141 (2014), 2207 (2015), 2270 (2016), 2276 (2016), 2321 (2016), 2345 (2017), 2356 (2017), 2371 (2017), 2375 (2017), 2397 (2017), 2407 (2018) et 2464 (2019), ainsi que les déclarations de sa présidence en date des 6 octobre 2006 (S/PRST/2006/41), 13 avril 2009 (S/PRST/2009/7), 16 avril 2012 (S/PRST/2012/13) et 29 août 2017 (S/PRST/2017/16),

Rappelant également la création, en application du paragraphe 26 de sa résolution 1874 (2009), d'un groupe d'experts qui suivrait les directives du Comité pour accomplir les tâches définies audit paragraphe,

Rappelant en outre le rapport d'activité établi par le Groupe d'experts nommé par le Secrétaire général en application du paragraphe 26 de la résolution 1874 (2009) et le rapport final du Groupe, en date du 11 mars 2019 (S/2019/171),

Rappelant les normes méthodologiques applicables aux rapports des mécanismes de surveillance de l'application des sanctions, qui figurent dans le rapport du Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions (S/2006/997),

Se félicitant des efforts que fait le Secrétariat pour étoffer et améliorer le registre d'experts du Service du secrétariat de ses organes subsidiaires, compte tenu des indications données par son président dans la note publiée sous la cote S/2006/997,

Soulignant, à cet égard, qu'il importe que le Groupe d'experts établisse en toute indépendance des évaluations, analyses et recommandations crédibles et étayées par des faits, conformément à son mandat, énoncé au paragraphe 26 de la résolution 1874 (2009),

Considérant que la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs continue de menacer la paix et la sécurité internationales,

Agissant en vertu de l'Article 41 du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. *Décide* de proroger jusqu'au 30 avril 2021 le mandat qu'il a confié au Groupe d'experts au paragraphe 26 de sa résolution 1874 (2009) et modifié au paragraphe 29 de sa résolution 2094 (2013), *décide* que ce mandat s'appliquera aussi aux mesures

imposées par les résolutions 2270 (2016), 2321 (2016), 2356 (2017), 2371 (2017), 2375 (2017) et 2397 (2017), *entend* réexaminer ce mandat et se prononcer sur sa reconduction le 26 mars 2021 au plus tard, et *prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions administratives requises à cette fin ;

2. *Demande* au Groupe d'experts de présenter au Comité, le 3 août 2020 au plus tard, un rapport de mi-mandat sur ses travaux, comme prévu au paragraphe 43 de sa résolution 2321 (2016), lui *demande également* de lui remettre ce rapport, après en avoir discuté avec le Comité, le 4 septembre 2020 au plus tard, lui *demande en outre* de remettre au Comité, le 5 février 2021 au plus tard, un rapport final contenant ses conclusions et recommandations, et lui *demande enfin* de lui présenter ce rapport, après en avoir discuté avec le Comité, le 5 mars 2021 au plus tard ;

3. *Prie* le Groupe d'experts de soumettre un programme de travail au Comité trente jours au plus tard après sa reconduction, *invite* le Comité à réexaminer périodiquement ce programme de travail et à entretenir des contacts réguliers avec le Groupe d'experts sur ses travaux, et *demande* au Groupe d'experts d'informer le Comité de toute mise à jour dudit programme ;

4. *Exprime* son intention de continuer à suivre les travaux du Groupe ;

5. *Exhorte* tous les États, les organismes des Nations Unies compétents et les autres parties intéressées à coopérer pleinement avec le Comité créé par la résolution 1718 (2006) et avec le Groupe d'experts, en particulier en leur communiquant toute information dont ils disposeraient concernant la mise en œuvre des mesures imposées par les résolutions 1718 (2006), 1874 (2009), 2087 (2013), 2094 (2013), 2270 (2016), 2321 (2016), 2356 (2017), 2371 (2017), 2375 (2017) et 2397 (2017) ;

6. *Décide* de rester activement saisi de la question.

Annexe II

Lettre datée du 27 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me réfère à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020, relative au projet de résolution portant sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) (S/2020/216).

Conformément à la procédure établie pour l'adoption des résolutions compte tenu des circonstances exceptionnelles que nous connaissons actuellement du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), j'ai le plaisir d'indiquer que la Belgique vote pour le projet de résolution. À ce stade, ma délégation n'a pas l'intention de faire d'explication de vote.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent de la Belgique auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Marc **Pecsteen de Buytswerve**

Annexe III

Lettre datée du 27 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai le plaisir de vous informer que la Chine vote pour le projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique, concernant la prorogation du mandat du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) (S/2020/216).

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent de la République populaire de
Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Zhang** Jun

Annexe IV

Lettre datée du 27 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à la lettre datée du 27 mars 2020, du Président du Conseil de sécurité pour le mois de mars, portant sur l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil de sécurité, compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), d'indiquer par écrit leur vote dans un délai de vingt-quatre heures non prorogeable, ainsi qu'à la lettre datée du 27 mars 2020 par laquelle le Président du Conseil de sécurité a mis aux voix le projet de résolution portant sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) (S/2020/216), la République dominicaine souhaite par la présente indiquer son vote.

À cet égard, sur instruction de mon gouvernement, la République dominicaine vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Envoyé spécial de la République dominicaine au Conseil de sécurité
(*Signé*) José **Singer Weisinger**

Annexe V

Lettre datée du 27 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, ma délégation vote pour le projet de résolution S/2020/216, portant sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) .

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent de l'Estonie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Sven **Jürgenson**

Annexe VI

Lettre datée du 30 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original: français]

Je me réfère à la lettre du Président du Conseil de sécurité du 27 mars 2020, dans laquelle il appelle les membres du Conseil au vote sur le projet de résolution S/2020/216, portant sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) .

La France vote pour.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent de la France auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Nicolas **de Rivière**

Annexe VII

Lettre datée du 30 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre datée du 27 mars 2020, par laquelle vous engagez une procédure de vote par écrit, conformément à l'accord conclu entre les membres du Conseil de sécurité, qui doit être évalué à la fin du mois d'avril 2020.

La République fédérale d'Allemagne vote pour sur le projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique, portant sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) (S/2020/216).

L'Ambassadeur,
Représentant permanent adjoint de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jürgen **Schulz**

Annexe VIII

Lettre datée du 29 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me réfère à la lettre datée du 27 mars 2020, du Représentant permanent de la République populaire de Chine, Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution portant sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) (S/2020/216).

J'indique par la présente que l'Indonésie vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent de l'Indonésie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Dian Triansyan **Djani**

Annexe IX

Note verbale datée du 28 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York a l'honneur de se référer à la lettre datée du 27 mars 2020, du Représentant permanent de la Chine, Président du Conseil de sécurité pour le mois de mars, énonçant la procédure dont il a été convenu à titre provisoire pour l'adoption des projets de résolution durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Concernant le projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique, portant sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) (S/2020/216), la République du Niger vote pour.

Annexe X

Lettre date du 27 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 27 mars 2020, annonçant l'ouverture de la procédure de vote sur le projet de résolution portant sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) (S/2020/216).

Conformément à la procédure d'adoption des résolutions du Conseil de sécurité en vigueur durant la période de restriction des déplacements à New York en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), que vous avez décrite dans votre lettre datée du 27 mars 2020, j'ai l'honneur de vous informer que la Fédération de Russie vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Vassily **Nebenzia**

Annexe XI

Lettre datée du 30 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer au projet de résolution S/2020/216, déposé par les États-Unis d'Amérique, concernant sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) .

À cet égard, je vous informe que Saint-Vincent-et-les Grenadines vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Inga Rhonda **King**

Annexe XII

Lettre datée du 27 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me réfère à votre lettre datée du 27 mars 2020, concernant le projet de résolution du Conseil de sécurité portant sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) (S/2020/216).

La délégation de la République sud-africaine vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent de la République sud-africaine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

Annexe XIII

Lettre datée du 28 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

En référence à la lettre datée du 27 mars 2020, du Représentant permanent de la Chine, Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution portant sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) (S/2020/216), déposé par les États-Unis d'Amérique, je vous informe que la Tunisie vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Tarek **Ladeb**

Annexe XIV

Lettre datée du 30 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

En référence à la lettre datée du 27 mars 2020, adressée par le Président du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni vote pour le projet de résolution relatif à la prorogation du mandat du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) (S/2020/216).

Le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jonathan **Allen**

Annexe XV

Lettre datée du 27 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis d’Amérique auprès de l’Organisation des Nations Unies

En ce qui concerne le projet de résolution S/2020/216, déposé par les États-Unis d’Amérique, concernant la prorogation du mandat du Groupe d’experts créé en application de la résolution 1874 (2009) , les États-Unis d’Amérique votent pour.

L’Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentante permanente des États-Unis d’Amérique
auprès de l’Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kelly **Craft**

Annexe XVI

Lettre datée du 30 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me réfère la lettre datée du 27 mars 2020, du Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution S/2020/216, portant sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) , déposé par les États-Unis d'Amérique.

Conformément à l'accord et à la procédure dont sont convenus les membres du Conseil de sécurité pour l'examen des projets de résolution durant les circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), comme décrit dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020, je vous informe par la présente que le Viet Nam a décidé de voter pour le projet de résolution susmentionné et n'entend pas, à ce stade, faire de déclaration sur la question.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent du Viet Nam auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Dang** Dinh Quy